

# COMMISSION LOCALE D'INFORMATION AUPRES DU CNPE DE DAMPIERRE-EN-BURLY

Réunion de bureau du 02 mai 2023

## Compte-rendu

### **Présents :**

*Membres Bureau CLI* André COPIN - Hubert FOURNIER - Johanny HAUTIN - Gérard MAHAUD - Michael RICOU - Michel TINDILLERE  
*EDF* Antoine GUILLAUMONT - Cécile POLO - Esther VOLOZAN  
*Chargée de mission CLI* Maud MICHEL

**Absents / excusés :** Jacques MESAS

## **1. Points d'actualités CNPE**

### ***Etat des tranches :***

La tranche n°1 est à l'arrêt pour visite partielle depuis le 26/02/2023. Le combustible a été rechargé le week-end du 1<sup>er</sup> mai, la remise en route est prévue pour bientôt.

Les 3 autres tranches du CNPE sont en fonctionnement. Le prochain arrêt concernera la tranche n°4 pour un ASR, puis la tranche n°3 pour sa visite décennale.

### ***Sûreté : audition de Laurent Berthier par l'ASN nationale :***

Les résultats 2022 du CNPE de Dampierre n'ont pas été à la hauteur des standards de sûreté habituels pour une centrale nucléaire ; un plan d'action a donc été lancé pour remédier aux problèmes constatés.

Des premiers résultats ont déjà été observés, permettant de repositionner la centrale de Dampierre à un niveau plus proche de la norme du parc français.

Il a été rappelé que l'année 2022 a été très dense en termes d'arrêts de tranche. Les premiers signaux observés ont été les ESS en augmentation ; un diagnostic a alors été lancé immédiatement par les ingénieurs sûreté.

Un travail est à mener pour une meilleure coordination entre les équipes (notion d'efficacité collective).

Un nouveau projet de site a été adopté fin 2022 et a été utilisé pour mettre en place les nouvelles modalités de travail collectif. Il prend également en compte le renouvellement de compétence.

Laurent BERTHIER, directeur du CNPE de Dampierre, a été auditionné par l'ASN nationale le 17/04/2023 afin de présenter le diagnostic réalisé, le plan d'actions mis en œuvre au sein de la centrale et les premiers résultats obtenus.

L'ASN partage le diagnostic réalisé par EDF. Elle juge que le plan d'actions est satisfaisant et de nature à redresser les performances du site, et que les premiers résultats observés sont encourageants.

Le site de Dampierre n'a pas été placé en surveillance renforcée dans la mesure où le plan d'actions a été anticipé et que le diagnostic était satisfaisant. Malgré tout, l'ASN restera vigilante sur l'efficacité dans le temps du plan d'actions.

Gérard MAHAUD fait part de son sentiment d'une déqualification de la qualité industrielle en France, qui concerne tous les secteurs industriels : perte de compétences, de main d'œuvre, de philosophie au travail... Il observe des déficiences humaines dans tous les domaines, avec des conséquences très importantes.

Il indique également que les débrayages lors des mouvements sociaux sont coûteux pour EDF, qui doit acheter de l'électricité à l'extérieur. Par ailleurs, ces débrayages sont préjudiciables au fonctionnement des réacteurs, qui ne sont pas faits pour monter et baisser en puissance de manière intempestive.

### **Enquête publique sur la VD4 des réacteurs n°1 et 2 :**

Cécile POLO, qui travaille à EDF sur l'enquête publique des VD4 et a participé à la rédaction du rapport de conclusion du réexamen du réacteur n°2, fait une présentation des modalités de l'enquête publique à venir sur les VD4 des réacteurs n°1 et 2 de Dampierre (cf. présentation en annexe au compte-rendu).

Il est rappelé qu'EDF est à la disposition des communes pour faire une présentation du dispositif VD4 dans les territoires avant le lancement de l'enquête publique. Une fois l'enquête lancée, EDF ne sera plus autorisée à communiquer sur ce sujet.

Le cadre réglementaire des visites décennales est d'abord rappelé, ainsi que les 2 phases du réexamen périodique.

Il est rappelé que l'ASN a rendu un avis favorable sur le volet générique du 4<sup>e</sup> réexamen périodique en février 2021.

Lors de l'enquête publique, le grand public sera amené à se prononcer sur les dispositions prises par l'exploitant pour la poursuite du fonctionnement des réacteurs. La validation de ces dispositions reviendra à l'ASN, sous la forme d'une décision qui fera également l'objet d'une consultation du public.

L'enquête publique concernant les unités n°1 et 2 de Dampierre se déroulera du 1<sup>er</sup> juin au 03 juillet 2023 et sera coordonnée par la préfecture du Loiret.

L'enquête se déroulera physiquement dans les communes du rayon 5 km (soit 7 communes), avec des permanences du commissaire enquêteur, et de manière dématérialisée sur l'ensemble des communes du périmètre 20 km.

Le dossier d'enquête de chaque réacteur comportera 5 pièces :

- Pièce n°1 : note de présentation générale (synthèse du dossier),
- Pièce n°2 : rapport listant les conclusions du réexamen de sûreté – il est précisé que l'IRSN a émis un avis favorable sur ces conclusions,
- Pièce n°3 : description de façon vulgarisée des 70 dispositions proposées par EDF et soumises à l'enquête (cette pièce représente le cœur même de l'enquête),
- Pièce n°4 : conclusions de la concertation autour de la phase générique,
- Pièce n°5 : liste des références réglementaires concernant l'enquête publique.

Les pièces n°1 et 3 ont été produites spécifiquement pour le dossier d'enquête ; elles ont été rédigées de manière à être relativement abordables pour le grand public.

Par ailleurs, une plaquette synthétique de présentation de l'enquête publique a été réalisée et largement diffusée (un exemplaire de cette plaquette est remis en réunion à chacun des membres du Bureau). EDF emmènera également un lot de ces plaquettes pour les membres de la CLI lors de la réunion plénière du 13 juin.

Il est précisé que 2 enquêtes publiques ont déjà été réalisées pour des VD4 de réacteurs de 900 MW (à Tricastin et Bugey). Ces enquêtes ont donné lieu à 1 300 à 2 500 contributions chacune.

Les principales dispositions prises par EDF dans le cadre du 4<sup>e</sup> réexamen périodique sont les suivantes : récupérateur de corium, FARN, système de refroidissement des piscines d'entreposage du combustible (PTR bis), DUS...

La phase B concerne les travaux qui seront réalisés après la 4<sup>e</sup> visite décennale : il s'agit des travaux issus des conclusions du rapport de VD4 et ceux prévus dans les dispositions génériques dont la réalisation a été étalée dans le temps, jusqu'en 2027. Ce sont ces travaux qui sont soumis à l'enquête publique.

Les différents travaux liés au réexamen périodique sont ensuite présentés (cf. présentation en annexe au compte-rendu).

Concernant l'alimentation de secours en eau, Gérard MAHAUD regrette que les résultats des essais de pompage n'aient pas été présentés à la CLI. En particulier, la réponse à la question de savoir si le débit était garanti sur de longues durées n'a pas été apportée.

Hubert FOURNIER ajoute que ses administrés s'interrogent beaucoup sur la gestion de l'eau par la centrale.

Antoine GUILLAUMONT rappelle que l'avis de la CLI a été demandé sur la mise en œuvre des forages définitifs. Il indique que ces forages sont en cours de réalisation.

Esther VOLOZAN précise que 2 articles de presse sont parus récemment sur ce sujet (l'un dans le Journal de Gien, l'autre dans La République du Centre). Elle propose de faire un point d'étape sur cette question lors de la prochaine réunion plénière de la CLI.

Gérard MAHAUD estime qu'il conviendrait d'insister sur la notion de consommation d'eau et non pas uniquement sur les prélèvements réalisés par les centrales.

Les réponses à l'enquête publique seront à faire de manière dématérialisée via le site de la préfecture.

Il est rappelé que l'enquête portera sur les 70 dispositions détaillées dans la pièce n°3. Il ne s'agit donc pas d'indiquer si l'on est pour ou contre le nucléaire mais bien de spécifier si les dispositions prévues par EDF sont adaptées, suffisantes, à compléter...

La CLI sera sollicitée en parallèle pour émettre un avis : cet avis sera pris en compte dans le rapport du commissaire enquêteur.

Les dossiers peuvent être transmis de manière dématérialisée : EDF transmettra ces dossiers rapidement au secrétariat de la CLI afin qu'il soit envoyé sans tarder aux membres de la CLI.

Il est demandé à EDF si elle sera autorisée à répondre aux questions de la CLI, devant un groupe de travail ponctuel qui serait constitué afin d'élaborer cet avis, alors que l'enquête publique serait en cours, comme cela a été fait pour les précédentes demandes d'avis.

EDF doit se renseigner sur cette question.

## **2. Préparation de la prochaine réunion plénière de la CLI (13 juin 2023 à Dampierre)**

Il est proposé de traiter des sujets suivants :

- Actualité CNPE
- Les questions liées à l'eau / sécheresse et perspectives pour le CNPE de Dampierre pour l'été 2023
- Renouvellement des membres du Bureau de la CLI

Lors du sujet sur la question de l'eau, il est proposé de parler également du pompage et des différentes nappes dans lesquelles il est prévu de puiser l'eau d'ultime secours. Il est envisagé de faire intervenir le CNEPE sur ce sujet, ou Jean-Paul COMBEMOREL. EDF se renseignera pour savoir si l'un des 2 peut intervenir.

Gérard MAHAUD fait part d'une certaine appréhension de la population concernant le prochain hiver, et l'énergie nucléaire disponible à ce moment-là.

Il est proposé d'aborder ce sujet également, à l'issue du sujet sur l'eau / sécheresse. Il est envisagé de faire intervenir l'IRSN, ou de voir avec M. BERTHO de l'ASN si quelqu'un de l'ASN pourrait traiter de ce sujet. Maud MICHEL se renseignera pour savoir si l'un des 2 organismes peut envoyer un représentant pour traiter ce sujet.

Gérard MAHAUD considère qu'il serait plus pertinent de traiter de la situation générale du parc français au lieu de se limiter au site de Dampierre.

Antoine GUILLAUMONT explique qu'une équipe d'EDF travaille sur l'adaptation d'EDF au changement climatique (avec une perspective à 10 ans et plus). Il s'agit d'un projet d'étude très large, piloté au niveau national.

Le Bureau juge ce sujet intéressant mais estime que celui-ci devrait être traité en-dehors d'une plénière classique afin d'y consacrer un large temps : il est proposé de retenir ce sujet pour la réunion publique de la CLI de novembre 2023.

Esther VOLOZAN propose de traiter également du sujet de l'iode : elle indique qu'une nouvelle campagne de distribution d'iode serait prévue en 2023, et que le Ministère de l'Intérieur va prendre la main sur cette campagne.

Maud MICHEL prendra contact avec la préfecture et/ou l'ANCCLI pour savoir s'ils ont des informations sur cette question et s'ils peuvent faire un point là-dessus lors de la plénière du 13 juin.

*Information post-réunion : la préfecture a indiqué qu'une information a en effet été donnée aux préfectures par le Ministère de l'Intérieur, mentionnant une nouvelle distribution d'iode en 2023.*

*Un recensement des établissements recevant du public leur a notamment été demandé, mais ils n'ont reçu aucune directive claire sur cette campagne. Une circulaire devrait sortir prochainement pour expliquer les objectifs et le déroulement de cette campagne, mais pour le moment rien n'a été transmis. Il semble donc prématuré d'aborder ce sujet à la séance plénière de la CLI le 13 juin.*

Esther VOLOZAN évoque la journée de la résilience du 13 octobre : EDF propose d'organiser à cette occasion la projection du film « Notre Dame brûle » suivie d'un débat avec le SDIS, afin de sensibiliser le public au risque incendie. Il s'agit est en effet du premier risque dans l'industrie nucléaire.

Il est convenu que les membres de la CLI seront informés de cette manifestation et invités à y participer.

Gérard MAHAUD considère qu'il vaudrait mieux présenter les mesures prises pour éviter et parer le risque incendie.

La projection du film étant une action « grand public », il est également proposé d'organiser spécifiquement pour les membres de la CLI une visite « environnement » dans la semaine du 13 octobre.

### **3. Renouvellement des membres du Bureau de la CLI**

Les membres de la CLI ayant été renouvelés en intégralité, il convient désormais d'organiser le renouvellement des membres du Bureau.

Il est convenu d'envoyer rapidement un mail à l'ensemble des membres de la CLI pour inviter ceux qui sont intéressés pour faire partie du Bureau à faire part de leur candidature.

Une fois les candidatures reçues, il conviendra de faire acter la composition du Bureau lors de la prochaine CLI plénière :

- Soit le nombre de candidats pour chaque collège est inférieur au nombre maximal prévu dans le règlement intérieur, et dans ce cas les candidats sont d'emblée acceptés et leur candidature soumise à la validation de la CLI plénière ;
- Soit le nombre de candidats pour un ou plusieurs collèges est supérieur au nombre maximal prévu dans le règlement intérieur, et dans ce cas il conviendra de faire voter les représentants des collèges concernés lors de la prochaine réunion plénière pour élire les membres de ces collèges.

L'objectif étant de faire valider la composition du Bureau lors de la CLI plénière du 13 juin, il sera demandé aux membres intéressés de faire part rapidement de leur candidature éventuelle.

### **4. Proposition de séances de formation des membres de la CLI**

Un membre du collège des syndicats (Jean-François GUEMANN), a fait part de son souhait que des formations soient organisées pour les membres de la CLI, notamment pour les membres nouvellement désignés.

Il est demandé à EDF d'organiser à nouveau des visites du réacteur n°3 lors de son arrêt pour VD4, pour les membres de la CLI intéressés. Ce réacteur sera en arrêt à partir de fin septembre 2023 : il est convenu de proposer plusieurs dates à l'automne (par groupes de 8 personnes au maximum).

Il est également convenu de demander à l'ANCCLI d'organiser la formation de l'IRSN sur la sûreté nucléaire (formation d'une demi-journée figurant dans le catalogue des formations de l'ANCCLI).

Maud MICHEL prendra contact avec l'ANCCLI pour organiser cette formation début 2024, afin de ne pas surcharger le second semestre 2023.

## **5. Points divers**

### *✓ Représentation de la CLI à l'AG de l'ANCCLI*

L'ANCCLI va renouveler prochainement son Assemblée générale. Actuellement, la CLI de Dampierre ne dispose que de 2 sièges (Jacques MESAS et Michel TINDILLERE, pour les collègues des élus et des experts) sur 4 sièges possibles par CLI.

Il est convenu de faire un mail aux membres du collège des syndicats et des associations pour savoir si certains seraient intéressés pour représenter la CLI de Dampierre à l'AG de l'ANCCLI. Si aucun candidat ne se manifeste, il est convenu de conserver Jacques MESAS et Michel TINDILLERE comme représentants.

Il est rappelé que l'Assemblée générale de l'ANCCLI se réunit 1 fois par an. Les membres de l'AG peuvent être amenés à faire d'autres réunions s'ils participent à des groupes de travail.

Les AG se déroulent généralement à Paris, couplées avec la conférence annuelle des CLI. L'an dernier, l'AG avait eu lieu exceptionnellement en région, à Tours.

### *✓ Exercice PPI CNPE Saint-Laurent-des-Eaux – 23 et 24 mai 2023*

Maud MICHEL informe les membres du Bureau qu'un exercice PPI sera organisé à la centrale de Saint-Laurent-des-Eaux les 23 et 24 mai 2023. Cet exercice sera piloté par la préfecture du Loir-et-Cher, mais il impactera également le département du Loiret, étant donné que le périmètre PPI de la centrale de Saint-Laurent est à cheval sur les 2 départements.

La CLI de Dampierre ne devrait toutefois pas être sollicitée pour cet exercice, qui se déroule en-dehors de son champ de compétence.

***Prochaine réunion plénière de la CLI (réunion publique) :***  
**Le mardi 13 juin 2023 de 14h00 à 16h00**  
**à Dampierre-en-Burly (auditorium de l'espace culturel et sportif)**